

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

LES RAPPORTS DE COUPLE EN MILIEU URBAIN AFRICAÏN

Bernard LACOMBE

(Institut Français de Recherche Scientifique pour le développement en coopération - ORSTOM - Paris, France)

Dans le cadre du changement de la famille, cette communication porte sur les modifications des rapports interpersonnels entre homme et femme dans quelques pays d'Afrique.

Un phénomène est signalé par plusieurs auteurs (Vandersypen (1977, Vidal (1977, 1979), Lacombe (1983), entre autres) travaillant sur les milieux urbains africains : celui de l'accroissement de la liberté féminine dans les sociétés en urbanisation rapide. Cependant, la question que se pose cette communication est l'inscription de cette liberté dans l'émergence de nouveaux rapports inter-sexes et l'ancrage de ces rapports nouveaux dans un contexte culturel.

L'exemple que nous choisissons est celui dit du deuxième bureau, phénomène signalé au Congo et en Côte d'Ivoire sous cette dénomination, et sous d'autres termes, les femmes libres de Kigali par exemple, ailleurs. Un romancier congolais en a même fait le titre d'un petit récit.

Le deuxième bureau est une femme entretenue par un homme marié. Où trouver un homme, si ce n'est à son deuxième bureau quand on ne l'atteint ni chez lui ni à son bureau ?

Tout d'abord, le terme même de deuxième bureau montre son caractère urbain : en effet, le phénomène bureaucratique -dans son sens strict : administratif- est un phénomène typiquement urbain. C'est, compte tenu de la structure socio-économique africaine, un phénomène des classes supérieures de la structure politico-administrative, disposant de revenus réguliers, salariaux essentiellement, du secteur public ou du secteur privé.

L'analyse de ce phénomène, dont au hasard des enquêtes on trouve quelques exemples -toujours aimablement déclarés par les voisins et non par les intéressés eux-mêmes- montre que ce qui frappe les membres des sociétés qui connaissent le deuxième bureau c'est son caractère "traditionnel" : pour la plupart des personnes interviewées sur cette question, le deuxième bureau est une manière de vivre la polygamie dans des milieux où elle est prohibée ou mal vue.

Le sociologue Roger Bastide signale le même fait en pays latino-américains où perdure le modèle polygamique. De la même manière, en Haïti, le même statut existe, c'est celui de la femme "placée", qui est un des statuts matrimoniaux déclarés.

Cependant par rapport à la "tradition" (terme qu'il est préférable de mettre entre guillemets, et pas seulement pour l'Afrique...), une modification très importante intervient : celle qui porte sur la dot.

La dot, ou pour être plus exact la compensation matrimoniale qui est l'ensemble des biens -objets, argent ou travail- versés par l'époux à la parentèle de l'épouse, n'est pas versée dans le cas du deuxième bureau. Pourtant, et là dessus tous les auteurs sont d'accord, la femme en position de deuxième bureau est complètement et somptueusement entretenue : maison, meubles, train de vie. Ce n'est pas, contrairement aux mariages légitimes où une dot a été versée, une relation où l'homme chipote.

Il y a donc un changement important. En cas de rupture, la dot est récupérée, tout ou partie selon les circonstances, par le mari dans les divorces portant sur les mariages en règle ; dans le cas d'une union de type de deuxième bureau, même si la femme est complètement en tort, l'homme ne récupère aucun des biens (1).

L'inscription dans la modernité urbaine d'Afrique du deuxième bureau, se lit dans deux dimensions importantes :

- La première est la nécessité pour une classe de responsables politico-administratifs de se distinguer du commun : le deuxième bureau fait paraître, il aide à la réputation de l'homme (2).
- La seconde est que compte tenu de la complexité de la vie sociale africaine, une union de ce type permet un large éventail de relations sociales entre gens de même milieu et non seulement entre gens de même origine ethnique ou géographique comme cela est le cas dans des relations matrimoniales classiques. Posséder un deuxième bureau pour un apparatchik, n'est-ce pas une condition nécessaire à son accession à certains milieux "ouverts", plus ouverts de toute façon que le cadre familial clanique ?

Cependant, ces dimensions structurales de la société globale ne couvrent pas toutes les raisons de l'existence du deuxième bureau, comme type d'union. Sur le plan méthodologique, on ne peut se contenter de raisons structurelles pour justifier l'existence d'un rapport personnel affectif.

Les raisons personnelles qu'ont les partenaires de ce type d'union à nouer une relation sont l'envers exact des raisons impersonnelles qui font les mariages dans des sociétés où les familles, (les grandes familles, les lignages), pèsent d'un poids prédominant dans la vie et les choix de leurs membres.

L'union deuxième bureau est une union amoureuse. Certes les discussions sur ce sujet font plus état de rapports sexuels que de relations élévées, par rapport à la ceinture, mais ce qui est étonnant lors des discussions que j'ai menées au Congo, c'est l'aisance avec laquelle on peut dépasser la gaudriole et parler du deuxième bureau en d'autres termes. Là aussi,

-
- (1) Un cas nous a été donné d'une femme en position de deuxième bureau à Pointe Noire, Congo, ayant trompé l'homme qui l'entretenait, surprise en flagrant délit dans les biens mêmes achetés par celui-ci... qui a tout simplement rompu sans réclamer quoi que ce soit. Si ce fût l'épouse, bonjour les dégâts !
 - (2) On ne peut que penser au film où Fernandel joue un coiffeur célèbre que ses agents en relations publiques obligent à entretenir une danseuse pour échapper au ridicule et qui met l'affaire au point avec son épouse.

La gauloiserie (3) masque une gêne certaine à exprimer des sentiments qui pour ces sociétés apparaissent comme des produits d'importation. Pourtant, le creuset où se moulent toutes les raisons de l'existence du deuxième bureau est bien l'Amour. Souvent, la femme dans cette position est une femme "évoluée" (cultivée) avec qui le commerce sera non seulement amoureux mais social. Une femme qui aura le même niveau que l'homme, avec qui il pourra parler de ses soucis, de ses espoirs et de ses ambitions, de sa vie personnelle qui émerge dans la conscience collective des milieux urbains africains derrière la masse enchevêtrée des relations sociales multidimensionnelles qui sont le pain quotidien de la vie africaine. Dans l'univers contraignant de la famille classique et bien généralement clanique, cela paraît impossible.

La question amoureuse est donc au centre de la relation de deuxième bureau. Nous savons (D. de Rougemont, R. Barthes, G. Duby, R. Nelli) ce qu'a eu de spécifique la découverte de l'amour (au sens de découverte scientifique : invention (4)) dans les sociétés européennes, et son caractère ambigu dans d'autres sociétés (R. Van Gulik, et lire à ce propos le merveilleux petit roman de Fou Chen). Il est donc normal que la greffe de ce sentiment social dans sa reconnaissance, même s'il est vécu sur le plan personnel (5).

Comme le disait La Rochefoucauld pour nos sociétés européennes, beaucoup ne seraient point tombés amoureux s'ils n'avaient entendu parler d'amour. Pour les sociétés africaines, il est donc normal que cette greffe, ou cette reconnaissance, se fasse à travers les moyens sociaux qui sont donnés à un instant précis du développement de la société.

La dimension affective de la relation de deuxième bureau se remarque à un autre aspect. Dans les sociétés matrilineaires, fréquentes au Congo et en Côte d'Ivoire, où le terme de deuxième bureau est répandu, l'héritier d'un homme est son neveu, le fils de sa soeur. Dans cette structure de parenté, l'homme est seul, ses enfants sont de la famille de sa femme, lui, il a sa famille avec ses soeurs, ses neveux utérins : sa propre famille c'est ses soeurs avec leurs enfants, et ses frères de même mère sans leurs enfants. (N'oublions pas que les parentés sont classificatoires : il y a la classe des mères, celle des siblings, qui est leurs enfants, etc...). Dans cette perspective, l'on décèle dans le deuxième bureau une tentative de patrilinearisation de l'héritage, surtout si la femme en position de deuxième bureau n'appartient pas à l'ethnie de l'homme. Le rapport paternel nourri par la relation amoureuse des parents, est privilégié ; le père détermine, par le biais idéologique de l'amour, le fils et n'est plus déterminé par son lignage à être seulement un oncle. Cette hypothèse n'a rien de far-

(3) J'espère que nos amis africains ne vont pas en déduire que je suis en quelque manière que ce soit un adepte de "nos ancêtres etc".

(4) Pensons à Monod qui disait à propos de l'ADN : nous ne l'avons pas découvert, nous l'avons inventé.

(5) Il est indéniable que le sentiment amoureux existe en toute société, mais il est difficile d'en déduire qu'il y existe systématiquement et qu'il soit connoté positivement. Par ailleurs l'on peut dire qu'il n'est pas nommé, et nous sommes bien d'accord avec Jacques LE GOFF (in LIRE 74-1981 : 114) : "Je pense que les choses qui ne sont pas nommées n'existent pas vraiment". Ceci étant, la relation affective intersexes existe (cas de Teke, des Serer), mais elle est fréquemment disjointe des rapports sexuels.

felu : le développement social prend des voies assez subtiles pour assurer le changement. Je pense en particulier à cette étude remarquable de Jacques André sur les Antilles, où le meurtre de la femme, mère de son enfant "assure" la paternité dans des sociétés où les femmes ont littéralement retourné une situation qui leur était désavantageuse, le titre de l'article est suffisamment explicite : Tuer sa femme ou de l'ultime façon de devenir père. Pour en revenir au deuxième bureau, cette volonté de gauchir la parenté dans un sens patrilinéaire est très consciente au Congo.

En conclusion, nous voyons que derrière les récits d'après-boire sur le deuxième bureau, se cache une réalité riche et signifiante d'un hic et nunc complexe et contradictoire d'une société et d'un vécu, confrontés à une réalité en devenir, alourdis par une réalité passée -nous ne disons pas dépassée- toujours vivante, qu'il faut concilier. Derrière le deuxième bureau se profilent de profonds changements et une réelle assimilation moderniste du modèle familial hérité et des modèles importés. C'est donc avec une grande attention que dans le cadre des changements de la famille dans le Tiers-Monde il faut examiner les formes mouvantes des unions que la démographie et la sociologie repèrent dans leurs travaux empiriques.

- B I B L I O G R A P H I E -

- ANDRE (J.). 1982 : "Tuer sa femme ou de l'ultime façon de devenir père". L'Homme, XXII (2) : 69-86.
- LACOMBE (B.). 1983 : "Le deuxième bureau, secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais". STATECO, 35 : 37-57.
- VANDERSYPEN (M.). 1977 : "Femmes libres de Kigali". Cah. d'Et. Afr. XVII(1)-65 : 95-120.
- VIDAL (Cl.). 1977 : "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA". Cah. d'Et. Afr. XVII(1) : 121-153.
- VIDAL (Cl.). 1979 : "L'argent fini, l'amour est envolé". Cah. d'Et. Afr. XIX(3-4) : 141-158.